

Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne

PROCES VERBAL DE SOUTENANCE DU 26/06/2012 A 14h30

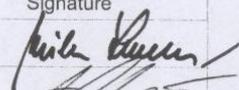
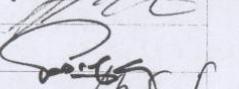
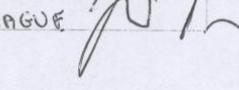
ANNEE UNIVERSITAIRE 2011/2012

Etudiant : M. JIRI HNILICA né le : 03/10/1978
Version de diplôme : Doctorat en Histoire
Titre des travaux : La France dans la formation des élites tchécoslovaques 1900-1950.
Ecole doctorale : Histoire
Equipe de Recherche : Identités, Relations Internationales, Civilisations de l'Europe (IRICE)
Directeur : M. ANTOINE MARES
Codirecteur : M. JIRI POKORNY
Cotutelle : UNIVERSITE CHARLES DE PRAGUE
Lieu de soutenance : SALLE J.B. DUROSELLE - GALERIE J.B. DUMAS - 1, RUE VICTOR COUSIN - 75231
PARIS CEDEX 05-

La soutenance est publique.

Résultat : **TRÈS HONORABLE, AVEC FÉLICITATIONS**
Mention : **TRÈS**

Membres du Jury

Nom	Qualité	Etablissement	Rôle	Signature
M. MILENA LENDEROVA	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	UNIVERSITE DE PARDUBICE		
M. ANTOINE MARES	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	UNIVERSITE PARIS 1		
M. PASCAL ORY	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	UNIVERSITE PARIS 1		
M. JIRI POKORNY	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	UNIVERSITE CHARLES DE PRAGUE		



6

Sujet: Soutenance de thèse prévue de M. Jiří Hnilica
De : Paul E Gradwohl <gradwohl.paul@neuf.fr>
Date : 03/06/2012 19:32
Pour : Marie-Bertrande.Merien@univ-paris1.fr
Copie à : Antoine MARES <antoine.mares@wanadoo.fr>

Monsieur le directeur de l'École Doctorale d'Histoire de l'Université Paris 1 (ED 113),
après lecture du travail présenté par M. Jiří Hnilica sous le titre "La France dans la formation des élites tchécoslovaques 1900-1950" (2 vol., dir. Antoine Marès et Jiří Pokorný, de l'Université Charles de Prague), et sur demande de votre École doctorale, je me permets de signaler que ces volumes correspondent en tous points aux exigences d'une thèse de doctorat nouveau régime en France. Cela vaut en particulier pour l'appareil critique, la construction générale et les autres exigences générales communément acceptées.
Je vous remercie de la confiance dont vous avez fait preuve à l'égard de mon jugement et espère que les suites de la procédure de collation du grade de docteur se dérouleront au mieux.
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations,
Paul Gradwohl, MCF HDR, Université de Lorraine

--
Ce message a été vérifié par MailScanner
pour des virus ou des polluriels et rien de
suspect n'a été trouvé.



U - PANTHÉON - SORBONNE -
UNIVERSITÉ PARIS 1

**SERVICE DES THESES DE LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES**

17 RUE DE LA SORBONNE
75231 PARIS CEDEX 05

Tél : 33 (0) 1 40 46 27 67
Fax : 33 (0) 1 40 46 31 51
Mail : merien@univ-paris1.fr

A Paris, le 19 juin 2012

No étudiant : 10534149

HNILICA JIRI
Sokolovska 36
180 00 Prague
REPUBLIQUE TCHEQUE

Monsieur,

Par décision en date du , vous avez été autorisé à présenter en soutenance vos travaux en vue de l'obtention du diplôme :

Doctorat en Histoire

La soutenance aura lieu le 26 juin 2012 à 14h30 à l'adresse suivante :

SALLE J.B. DUROSELLE - GALERIE J.B. DUMAS - 1, RUE VICTOR COUSIN - 75231 PARIS
CEDEX 05-

La soutenance sera publique.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le professeur délégué aux thèses

**Pour le Président
Le Professeur Délégué**

O. MATTEONI

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE
CHARLES UNIVERSITY IN PRAGUE

DOCTORAT

Préparé dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612-7 ;
Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;
Vu l'arrêté du 27 juin 1985 modifié fixant la liste des établissements autorisés à délivrer, seuls, le doctorat ;
Vu l'arrêté du 21 août 2000 fixant la liste des établissements d'enseignements supérieur autorisés à délivrer le doctorat conjointement avec une université ou un institut national polytechnique ;
Vu l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse ;
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;
Vu les pièces justificatives produites par M. JIRI HNILICA, né le 3 octobre 1978 à PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE), en vue de son inscription au doctorat ;
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 26 juin 2012 une thèse portant sur le sujet suivant : La France dans la formation des élites tchécoslovaques 1900-1950., préparée au sein de l'école doctorale Histoire, devant un jury présidé par PASCAL ORY, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de MILENA LENDEROVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, ANTOINE MARES, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, JIRI POKORNY, PROFESSEUR DES UNIVERSITES ;
Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLOME NATIONAL DE DOCTEUR EN HISTOIRE**, mention très honorable avec félicitations du jury

est délivré à **M. JIRI HNILICA**

et confère le **grade de docteur**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 28 juin 2012

Le titulaire

Le Président



N° PARI 9444418

M. Philippe BOUTRY

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



M. Patrick GERARD

/2012201100277

